

AFFAIRE N° 9

AMENAGEMENT DU BATIMENT DENOMME "SALLE PAROISSIALE"  
A SAINTE-CLOTILDE

APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Russel HOAREAU.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le bâtiment dénommé "Salle Paroissiale" sis à Sainte-Clotilde d'une surface totale de 800 m<sup>2</sup> va être mis à disposition de la Commune par une Convention à passer avec la Paroisse.

Ce bâtiment comprend principalement une grande salle de 350 m<sup>2</sup> à l'étage qui pourra être mise à disposition des habitants du secteur ou d'associations pour des activités bruyantes telles que soirées dansantes et fêtes de famille. Le reste du bâtiment est divisé en salles de surfaces diverses qui seront destinées à des activités culturelles et socioéducatives moins bruyantes.

Il est envisagé d'effectuer des travaux :

- de mise en conformité aux normes de sécurité en vigueur des locaux (accès, installations électriques) ;
- d'insonorisation et de climatisation de la Salle Polyvalente ;
- de modification de certains cloisonnements au rez-de-chaussée ;
- de création de sanitaires et de vestiaires pour la Salle Polyvalente ;
- de revêtements de sol et de peinture intérieure des locaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 500 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver ce programme de travaux ;
- m'autoriser :
  - \* à lancer un appel d'offres pour l'exécution de ces travaux ;
  - \* en cas de résultat infructueux, à passer des marchés négociés.

M. GERARD M. : Cette affaire a été inaugurée la semaine dernière. Nous ne pouvons donc pas être opposés à cette opération.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*